



Mohamed Cherif Belmihoub.

Pr de management et d'économie institutionnelle « Il faut sortir de cette logique d'activités saturées »



Date de mise en ligne : lundi 20 mars 2017

- Actualités - News -

Portail Algérien des Enquêtes et

Renseignements

Le gouvernement a arrêté une liste négative de 110 segments d'activités à exclure des avantages à l'investissement. Qu'en pensez-vous ?

Dans beaucoup de pays, l'établissement de listes négatives d'activités ou de filières est usité depuis fort longtemps, lorsque des avantages ou des incitations sont accordés aux investisseurs. Donc, on n'interdit pas l'investissement dans ces activités, mais on ne les encourage pas et il appartient à l'investisseur de faire le business plan de son investissement et de décider en toute connaissance de cause. Le problème n'est donc pas dans la démarche de la liste négative, mais dans le décalage entre le temps économique et le temps administratif. En effet, entre le moment où la décision économique d'exclure une activité des avantages accordés et le moment de sa mise en oeuvre (par l'administration), il peut se passer plusieurs mois.

Pendant cette période d'attente, les investisseurs ne sont pas informés de l'intention des pouvoirs publics de supprimer les avantages, et donc on poursuit le processus de préparation de la décision d'investissement dans une activité saturée. C'est un problème de gouvernance, puisqu'il renvoie à la question de la transparence des choix publics et à la diligence avec laquelle ces choix sont mis en oeuvre. Pour revenir au cas algérien, la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement a été promulguée en août 2016, elle contient moins de 30 articles, mais elle renvoie à près de 30 textes réglementaires (décrets et arrêtés).

A ce jour (7mois après) très peu de textes d'application ont été publiés. Le décret sur la liste négative, comme celui sur les nouvelles activités à promouvoir en font partie et ne sont pas encore sortis. Le problème n'est pas dans la nature des incitations qui sont devenues universelles, mais dans les dispositifs de leur mise en oeuvre avec la réactivité nécessaire à l'évolution des paramètres économiques. L'administration algérienne ne sait pas gérer la rareté des ressources et les flux de ressources, elle a été façonnée plutôt pour la gestion des « stocks », avec des règles propres aux phénomènes hydrauliques (ouvrir le robinet (fermer), stocker et déverser (vider) avec des effets de goulot et de rationnement), ce qui n'est pas de nature à obtenir une allocation optimale des ressources. Or, les actes économiques doivent être fluides et réguliers, d'où la notion de régulation.

Est-ce l'unique alternative face à la saturation de ces filières ?

La notion de filières « saturées » n'a de sens que par rapport au marché local, donc on continue à penser que la production nationale est destinée exclusivement au marché local, la diversification, dans cette démarche, est donc une vue de l'esprit, elle doit attendre. Dans une politique de diversification, on doit justement donner des incitations pour les activités exportatrices, au lieu de plafonner les incitations sur la production pour le marché local. Il faut sortir de cette logique d'activités saturées si l'on veut aller vraiment vers la diversification comme seule alternative aux hydrocarbures. Pour revenir au cas des cimenteries, qui vont subir les mêmes effets que les minoteries il y a plus de dix ans, c'est-à-dire une sous-utilisation des capacités installées, mais avec plus de dégâts, parce que l'investissement est beaucoup plus important et la sortie du secteur est quasi impossible.

Quand il y avait un marché local très important, il n'y avait pas de production suffisante, et maintenant que le marché se rétrécit par l'effet de la réduction de la commande publique, de nouvelles capacités arrivent sur le marché (capacités doublées entre 2000 et 2018, soit plus de 25 millions de tonnes). L'exportation du ciment est possible, mais elle présente des difficultés majeures. Pourtant le ciment algérien pourrait être compétitif si l'on maintient le coût de l'énergie subventionné (l'énergie représente dans la structure du coût total entre 40 et 50%).

La compétitivité d'un seul facteur (énergie) ne suffit pas, car les coûts du transport sont relativement élevés, et dans ce cas, il faut faire le volume et avoir les installations portuaires et de transport appropriées. L'autre contrainte est liée aux marchés du ciment, le marché naturel pour l'Algérie serait celui des pays méditerranéens, or il se trouve que

ces pays sont tous excédentaires en ciment (Turquie, pays baltes, Italie, France, Espagne, Egypte, Maroc et des capacités importantes en Libye) et certains sont de gros exportateurs. Le défi pour les producteurs algériens est très grand s'ils veulent aller vers les marchés extérieurs, plus loin en Asie ou en Afrique. Les coûts de transport seront élevés si les volumes exportés par cargaison ne sont pas très importants, c'est le problème de la gestion du coût marginal, plus les volumes transportés sont importants, moins sera élevé coût unitaire de transport.

Tout compte fait, dans une économie ouverte, il n'y a pas d'activités saturées il n'y a que des entreprises compétitives ou non, il n'y a que les filières des biens non échangeables (services et BTP, Construction) qui peuvent être saturées, puisque non exportables comme telles. Limiter les importations et les investissements n'est pas une politique économique efficace. Aucun pays au monde ne produit tous ses besoins. La gestion de la balance commerciale ne doit pas être réduite à un alignement des importations sur les réserves de change (considérées comme un stock), une telle démarche va conduire à rationner les importations des inputs pour les entreprises. La balance commerciale doit être prise en compte dans ses deux dimensions : les importations et les exportations, c'est-à-dire des flux et non des stocks. Comme il a été évoqué plus haut, l'administration algérienne a été façonnée pour gérer des stocks et non des flux : l'impasse est ici.

Quelles sont à votre avis les améliorations les plus urgentes à apporter en matière d'investissements ?

Il faut sortir de cette logique de code des investissements, des listes et des incitations tous azimuts par filière ou activité, cela suppose une gestion administrative et une réactivité aux évolutions du marché et des technologies. On doit se poser la question de l'utilité d'une loi sur la promotion de l'investissement écrite en 30 articles et qui renvoie à 30 textes réglementaires. Une bonne loi est celle qui se suffit à elle-même et peut renvoyer à un nombre de textes réglementaires très limité pour des aspects techniques de mise en oeuvre. Il faut passer à une démarche axée sur au moins trois paramètres : la liberté totale d'investir sans restriction aucune ; un cadre institutionnel des plus simplifiés et universel pour créer des entreprises, pour exporter, recruter, etc. (Aujourd'hui le temps consacré aux procédures administratives est colossal).

Les incitations sont articulées à des contrats de performance sur des résultats mesurables : exportation, substitution aux importations, intégration et remontée dans la filière, programme de RD, innovation... Seules les activités émergentes peuvent bénéficier d'une incitation au stade de l'investissement (lancement) comme le numérique, les énergies renouvelables et les primes de localisations dans le cadre de la politique publique d'aménagement du territoire (équité territoriale, redéploiement spatial, zones à promouvoir, valorisation d'une ressource naturelle enclavée.....).

Ce dont a besoin un investisseur, c'est une vision sur l'économie, c'est-à-dire un cadre institutionnel stable (non hydraulique), une projection des politiques économiques (régulation) et des politiques publiques transparentes (même si elles sont modestes en incitations budgétaires et fiscales) et, bien sûr, des infrastructures adéquates. Le reste est l'affaire de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie risque-profitabilité.

Samira Imadalou.El Watan.